

## L'APPRENTISSAGE

L'apprentissage est dispensé en alternance et en coopération avec un centre de formation. Il repose sur un contrat de travail spécifique conclu entre un employeur et un apprenti ou son représentant légal.

### L'Eurométropole de Strasbourg recrute des apprentis (du CAP au Bac +5)

Exemples de diplômes préparés (la liste n'est pas exhaustive) :

- bâtiment et travaux publics (CAP, bac pro, licence professionnelle, ingénieur),
- aménagement paysager (CAPA, bac pro, BTSA, ingénieur),
- électrotechnique et mécanique (bac pro, BTS, ingénieur),
- action sociale (CAP, DE, éducateur de jeunes enfants),
- animation (BP jeunesse, éducation populaire et sport),
- environnement et développement durable (licence professionnelle, master, ingénieur),
- informatique, gestion de projets, urbanisme, ressources humaines (licence professionnelle, master, ingénieur).

**Conditions :** Vous devez avoir entre 16 et 25 ans – sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap

**Attention :** L'Eurométropole, qui est une collectivité territoriale, n'est habilitée à accueillir que des contrats d'apprentissage. Elle ne peut signer de contrat de qualification ou de professionnalisation.

- **Retrouvez toutes nos offres sur notre site à partir du mois d'avril 2015.**
-